

Fermeture d'Energizer SA à La Chaux-de-Fonds

Reclassement des employés et réaffectation du site: la double priorité du Conseil d'Etat

Suite à l'annonce ce jour par le Groupe Energizer de la fermeture définitive du site de La Chaux-de-Fonds avec pour conséquence le licenciement de l'ensemble du personnel, le Conseil d'Etat fixe une double priorité: le remplacement rapide des collaborateurs touchés et la réaffectation du site de La Chaux-de-Fonds.

A la suite de l'annonce ce jour de la fermeture définitive du site d'Energizer de La Chaux-de-Fonds, les premières pensées du Conseil d'Etat sont pour les femmes et les hommes qui perdront leur emploi d'ici le mois de juillet. Rappelons que cette mesure touche 226 emplois fixes et temporaires.

Comme communiqué précédemment, des mesures sont prises au Service de l'emploi afin d'apporter tout le soutien possible aux collaboratrices et collaborateurs dans leurs démarches pour retrouver rapidement un emploi et pour veiller à ce que les droits et obligations des parties soient respectés. Par ailleurs, le Conseil d'Etat salue le fait que le groupe Energizer assume ses responsabilités en proposant au personnel un plan social dans lequel des mesures concernant la formation et la réinsertion professionnelles sont notamment incluses.

Travailler sur l'avenir du site

Au vu de la volonté du Conseil d'Etat de soutenir une activité économique dynamique dans le canton de Neuchâtel, une reprise d'activités rapide sur le site de La Chaux-de-Fonds est également une priorité. A cet effet, le Département de l'économie conduit, en collaboration avec le Groupe Energizer, des démarches actives afin qu'une réaffectation du site soit planifiée et que les conditions qui y sont liées soit fixées au plus vite.

Pour rappel, lorsque le Département de l'économie avait été informé fin janvier 2011 que la direction internationale du groupe qui possède l'entreprise Energizer SA étudiait diverses variantes pouvant déboucher sur une restructuration de sa division "Pile" et, par conséquent, toucher le site de La Chaux-de-Fonds, il avait tenté - en vain - de chercher d'autres options, notamment en lien avec la continuation de l'activité sous une forme redimensionnée. Toutefois, les impératifs de rendement des propriétaires n'ont pas permis de mettre en œuvre une telle solution.

Pour de plus amples renseignements:

Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Neuchâtel, le 9 mars 2011